

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 24 août 2021

Conseillers en fonction :
19

Sous la présidence de Monsieur Laurent BERTRAND, Maire

Conseillers présents ou
représentés : 17

Présents : Monique GRISNAUX, Alain JEROME, Olivia KAUFFER, Guy SCHMIDT, Adjoint, France SCHRÖTER, Léa Fidan AGBULUT, Youssef LAAOUINA, Alexandre FAIVRE, Michel ERNWEIN, Aurélie DE PAU, Marie-Sarah CHARLIER, Philippe PECK, Christelle LÉBOUBE

Convocation du
19 août 2021

Absents excusés : Claude BRIGNON (procuration à Laurent BERTRAND)
Véronique SPILL BILDSTEIN (procuration à Monique GRISNAUX)
Stéphane JUNG (procuration à Olivia KAUFFER)
Christiane OURY

Absente : Christine DE MIRANDA-MARTIN

2021/08/02 : TRAVAUX DE REFECTION DU SENTIER DE GRANDE RANDONNEE GR5 – ADOPTION DE LA CONVENTION DE DESIGNATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE FINANCEMENT

L'Adjoint Alain JEROME, en charge des travaux, expose aux membres présents que la commune a entrepris, sur la partie du sentier GR5 menant de la place du Marché au château de Schirmeck qui relève du domaine communal, des travaux de réparation partielle afin de garantir la sécurité des nombreux promeneurs.

Néanmoins, une grande partie de ce sentier de grande randonnée se situe sur le domaine départemental et des travaux sont encore à prévoir sur cette portion afin que l'ensemble du tracé soit entièrement sécurisé.

Des contacts ont été pris avec les services de la Collectivité Européenne d'Alsace qui est disposée à entreprendre les travaux de réfection sous délégation de maîtrise d'ouvrage. Il s'agit essentiellement de travaux de réparation de garde-corps endommagés et de marches d'escalier évalués à 20 412,67 € HT, soit 24 495,20 € TTC.

Aussi convient-il de signer une convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement, par laquelle la commune s'engage à réaliser les travaux, au nom et pour le compte de la Collectivité Européenne d'Alsace, qui elle s'engage, à la réception des travaux, à rembourser le coût TTC supporté par la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- ENTENDU** les explications données par Monsieur Alain JEROME ;
- VU** le projet de convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement proposé par la Collectivité Européenne d'Alsace ;
- VU** le devis des travaux établi par l'entreprise AA Constructions à Saulxures ;

CONSIDERANT que le sentier de grande randonnée GR5, menant de la place du Marché au château, présente un risque pour les personnes qui l'empruntent et exige que des travaux de réparation soient entrepris rapidement ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix,**

- ACCEPTE** de réaliser la suite des travaux de réfection du sentier de grande randonnée GR5, sur la partie départementale menant de la place du marché au château de Schirmeck, par le biais d'une délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- ADOPTE** la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement proposée par la Collectivité Européenne d'Alsace ;
- AUTORISE** le Maire ou un adjoint à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à son exécution.

Les crédits correspondants seront prévus par décision modificative du Budget Primitif 2021

Suivent les signatures des membres présents,
Pour extrait conforme
SCHIRMECK, le 25 août 2021.
Le Maire
Laurent BERTRAND

